

## Charte

### PREAMBULE

*La maîtrise d'un système de management intégré est aujourd'hui le moyen incontournable et le plus sûr pour que nos entités soient compétitives et performantes.*

*L'audit processus ou partie d'activité constitue l'outil par excellence pour évaluer la performance des systèmes de management. Cependant, la multiplication des audits dans une entité peut entraîner un phénomène d'usure.*

Participer à un club d'Audits Internes Croisés, c'est :

- Relancer la pratique de véritables audits,
- Sortir des audits routiniers perdant en efficacité,
- Développer les échanges de pratiques,
- Valoriser les auditeurs internes à travers des missions externes

La présente Charte définit les conditions de mise en œuvre du dispositif d'Audits Internes Croisés inter adhérents en multipliant les compétences des auditeurs internes du Club.

L'adhésion à cette Charte est valable un an. Elle est ensuite renouvelée annuellement par tacite reconduction. L'adhérent peut se désengager par simple courrier ou mail adressé au MFQRA.

La charte s'applique à tout adhérent au MFQRA.

L'entreprise auditée doit être certifiée, en cours de certification ou possédant un système de management "auditable" sur les domaines de la qualité, ou sécurité ou environnement ou développement durable.

### OBJET

La présente Charte a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement du "Club Audits Internes Croisés" et en particulier entre auditeurs et audités.

### OBJECTIFS

Le "Club Audits Internes Croisés" doit permettre à ses membres d'apprendre, de comprendre, d'échanger et de témoigner. Le club est un lieu d'échanges et de retours d'expériences.

### PILOTAGE ET ANIMATION

Le "Club Audits" est placé sous la responsabilité directe d'un Comité de Pilotage composé d'adhérents au Club Audits Internes Croisés », avec le soutien logistique de la structure administrative et opérationnelle régionale du MFQRA.

### FONCTIONNEMENT

Le club audits internes croisés fonctionne selon les règles générales du MFQRA et sous le contrôle du Comité de Pilotage dans le cadre d'un budget qui lui est affecté sur décision du Conseil d'Administration.

## 1/ MEMBRES

Le club audits internes croisés est ouvert exclusivement aux membres actifs du MFQRA (à jour de leurs cotisations). Pour un audit réalisé dans l'entreprise demandeuse, deux audits seront à réaliser en retour (pour équilibrer la réalisation des audits). Chaque auditeur est donc auditeur-audité. Toutefois, des personnes adhérentes selon le code cotisation « consultant » et « adhérent individuel » (retraités, demandeurs d'emplois et étudiants), peuvent après validation du Comité de Pilotage, intégrer le Club en tant qu'auditeur. Dans ce cas, la règle du « un audit pour deux » ne s'applique pas.

## 2/ SEMINAIRE D'ETALONNAGE

Tout nouvel auditeur doit suivre un séminaire d'étalonnage d'une journée.

Un séminaire est organisé chaque année pour intégrer et former les nouveaux membres. Une attestation de présence est délivrée à l'issue du séminaire.

L'objectif de ce séminaire est d'homogénéiser les compétences et les savoir-faire des auditeurs du club, et d'acquérir une compétence minimale sur les référentiels auditables au sein de ce club, intégrant la qualité, la sécurité, l'environnement et le Développement Durable.

En cas d'impossibilité de suivre une session d'étalonnage, l'auditeur s'engage à suivre la session ultérieure.

Un auditeur ne peut devenir auditeur confirmé tant qu'il n'a pas suivi le séminaire d'étalonnage.

Des rencontres de suivi permettant de faire le point entre les auditeurs seront également programmées ponctuellement (Rencontres des auditeurs internes croisés)

## 3/ EVENEMENTS PHARES DE L'ANNEE

**SERIOUS GAME « PANIQUE A LA MAISON DE RETRAITE »** : Journée technique d'approfondissement pour la pratique de l'audit interne croisé organisée chaque année.

## RENCONTRES DES AUDITEURS INTERNES CROISES

Des rencontres sont organisées une fois dans l'année, elles ont pour vocation de :

- Accueillir les nouveaux membres
- Donner de l'information aux adhérents (état du planning, tendance annuelle, niveaux de satisfaction auditeurs/audités)
- Travailler en groupe pour enrichir le club, notamment par des ateliers de réflexion et de créativité, ateliers de travail de mise en œuvre des idées retenues, échanges d'expériences.

## 4/ GESTION DU PLANNING DES AUDITS

Le planning des audits est dématérialisé et accessible sur le site internet [www.mfqra.fr](http://www.mfqra.fr) via un accès sécurisé par un mot de passe donné à chaque membre.

Les demandes d'audits sont formulées tout au long de l'année par mail à [mfqra@nord-isere.cci.fr](mailto:mfqra@nord-isere.cci.fr) au moins 3 mois avant l'audit à réaliser. La demande est envoyée aux auditeurs qui font la demande d'être positionnés selon les règles établies. Le planning est ensuite mis à jour et accessible dans l'espace adhérents du site internet.

## 5/ CHOIX DES AUDITEURS

Chaque équipe d'auditeurs est composée de 2 adhérents d'entités différentes avec :

- **Un responsable d'audit** (auditeur confirmé), qui sera l'interlocuteur privilégié de l'entreprise demandeuse, pour organiser l'audit.
- **Un auditeur** (ayant suivi le séminaire d'étalonnage des pratiques d'audit et idéalement ayant participé à un audit en tant qu'observateur).

Les nouveaux auditeurs peuvent se positionner en tant qu' « **auditeur observateur** » lors d'un premier audit, sous réserve d'acceptation par l'entité auditée.

Un auditeur est dit confirmé quand il a suivi le séminaire d'étalonnage des pratiques d'audits internes croisés et a réalisé un premier audit croisé en tant qu'auditeur au sein du MFQ RA.

La composition de l'équipe d'audit est validée par le comité de pilotage.

L'entité auditée est seule habilitée à approuver l'équipe proposée. Elle peut récuser tout ou partie des membres qui la composent (équipes d'audits toujours constitués de deux auditeurs d'entreprises différentes).

Les adhérents-entreprises sont prioritaires sur les membres consultants ou en adhésion individuelle

Le Club n'a pas pour vocation pour arbitrer les problèmes éventuels de concurrence ou de relations clients/fournisseurs.

Club Audits - Charte	MàJ : 05/12/2017	MAJ : CAR	Validé par : ACH	Page 2 sur 4
----------------------	------------------	-----------	------------------	--------------

## **6/ THEMES ET PLANNING DES AUDITS**

L'entité auditée et l'équipe d'auditeurs définissent conjointement les modalités de réalisation de l'audit.

Les entités adhérentes doivent permettre à leurs auditeurs de disposer du temps nécessaire pour préparer les audits.

Il est rappelé que les audits proposés doivent être des **audits de processus et non pas des audits systèmes**, du fait de la durée limitée des audits (**une journée maximum** comprenant les déplacements, l'audit et le compte-rendu d'audit).

Le responsable de l'entreprise auditée prend contact au minimum 1 mois avant la date prévue avec les deux auditeurs. Afin de faciliter le suivi des audits planifiés, le responsable de l'entreprise auditée communique également la date précise de l'audit à la structure administrative du MFQRA.

Le représentant de l'entité auditée s'engage à présenter les documents nécessaires au bon déroulement de l'audit avant sa réalisation (manuel de l'entité, procédures, plaquette, documents types...) et à assurer les conditions nécessaires à son bon déroulement (conditions matérielles satisfaisantes, salles réservées, audits avertis...). Il accompagne l'équipe d'auditeurs le jour de l'audit.

## **7/ EXPLOITATION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT**

L'équipe d'audit utilise le rapport d'audit établi par le Club Audits Internes Croisés, sauf en cas de demande « express » et justifiée de l'entreprise qui souhaiterait utiliser son propre document « Rapport d'audit ».

Le rapport établi conjointement par l'équipe d'auditeurs, est présenté lors de la réunion de clôture, et remis en fin de journée. Aucune copie du rapport n'est transmise au MFQRA et l'équipe d'auditeurs ne garde aucune copie, afin de préserver l'aspect confidentiel.

L'entité auditée est seule responsable de l'exploitation des résultats de l'audit réalisé dans le cadre du Club.

Suite à chaque audit, un questionnaire d'évaluation doit être rempli par l'entité auditée et les auditeurs afin de juger de l'efficacité de l'audit réalisé et de son déroulement.

Ces évaluations seront à transmettre au MFQRA dans les plus brefs délais, par mail ou courrier, pour analyse et commentaires lors des rencontres des auditeurs internes croisés.

## **8/ OUTILS MIS A DISPOSITION**

Les membres du club peuvent accéder à la rubrique du club audits internes croisés dans l'Espace Adhérent du site internet du MFQRA [www.mfqra.fr](http://www.mfqra.fr) et y consulter et télécharger les documents mis à leur disposition (charte du Club, rapport d'audit, enquête auditeur, enquête audité, annuaire des auditeurs, fiches pratiques ...)

## **9/ SECURITE**

L'entité auditée informe les auditeurs de ses règles générales et particulières, notamment :

- Sur la sécurité des personnes et des biens,
- Sur la sûreté des informations, des données, des procédés ...

Les auditeurs sont toujours accompagnés par un représentant de l'entité auditée.

## **10/ EQUILIBRE ECONOMIQUE**

L'échange repose sur le principe de l'équilibre des coûts et des services entre adhérents.

De ce fait, aucun échange d'argent n'est envisageable.

Les entités auditées prennent en charge les repas des auditeurs.

Les frais de déplacements des auditeurs sont généralement pris en charge par leurs entités.

Club Audits - Charte	MàJ : 05/12/2017	MAJ : CAR	Validé par : ACH	Page 3 sur 4
----------------------	------------------	-----------	------------------	--------------

## **11/ CONFIDENTIALITE**

Les informations et documents transmis à l'occasion des audits et du séminaire d'étalonnage sont strictement confidentiels et réservés à un usage interne à l'entreprise.

Tout manquement intentionnel sera étudié par le Comité de Pilotage qui statuera.

### **VALIDATION DES MODALITES D'APPLICATION DE CETTE CHARTE**

L'adhésion à cette Charte est valable pendant toute la durée de la période d'adhésion du membre au MFQRA et cesse en cas de rupture ou de fin d'adhésion.

Elle est tacitement renouvelée par simple reconduction de l'adhésion au MFQRA. Toute charte antérieure est réputée nulle.

L'adhérent peut se désengager par simple courrier adressé au MFQRA.

Chaque membre s'inscrivant au "Club Audits Internes Croisés" accepte les clauses de la présente Charte.

Il appartient au membre (personne, entreprise, organisme) de donner son accord en retournant la présente paraphée et signée.

### **CLAUSE D'ANNULATION**

La Charte peut être annulée sur simple décision du Conseil d'Administration du MFQRA.

#### **Le Membre**

**Nom :**

**Fonction :**

**Société, Organisme :**

**Date**

**Signature**

#### **Contacts**

**Cécile Arroyo, assistante régionale**

**Email : [mfqra@nord-isere.cci.fr](mailto:mfqra@nord-isere.cci.fr)**

**Tél : 04 74 31 88 51**